

MODULE DE FORMATION SUR LE CDMT SECTORIEL

**Module 1: Le cadre global de Mise
en place du CBMT**

Cadrage budgétaire dans la gestion des finances publiques

- Le nouvel environnement de gestion macroéconomique à long terme, rendue possible par la croissance retrouvée au début des années 94 et l'atteinte du Point d'Achèvement en 2006, s'est concrétisé par la confection **d'une Vision de Développement** dont l'objectif est un *Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité dans un horizon de 2035.*

Cadrage budgétaire dans la gestion des finances publiques

- Le ***Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)*** qui couvre les dix premières années de la Vision, est centré sur l'accélération de la croissance et la création d'emploi, et par suite, la réduction de la pauvreté.
- La réalisation du DSCE passe par une gestion rigoureuse qui s'appuie sur un instrument rationnel de planification financière, le ***Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)***, ainsi que ses expressions sectorielles que sont les ***Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)***.

Cadrage budgétaire dans la gestion des finances publiques (suite)

- L'atteinte des objectifs fixés dans le DSCE requiert une mobilisation accrue des ressources budgétaires, et l'amélioration des politiques et la qualité des dépenses publiques.
- D'où la nécessité d'une affectation optimale et efficiente des ressources budgétaires à deux niveaux :
 - **au niveau central** : la définition des enveloppes budgétaires des ministères sectoriels doit se faire en fonction des priorités du DSCE.

Cadrage budgétaire dans la gestion des finances publiques (suite)

- **au niveau ministériel** : un meilleur alignement du budget de l'Etat sur les priorités de la stratégie globale (DSCE) et des stratégies sectorielles en utilisant de manière les ressources budgétaires disponibles.
- Cet objectif est réalisé à travers le « **cadrage des dépenses** ».

Définition et Fonctionnalité du CBMT

Définition

- **Le cadrage macroéconomique** décrit le profil de la croissance globale et les contributions sectorielles, les niveaux d'investissement et les perspectives de financement de l'ensemble de l'économie. Au Cameroun, il vise à réconcilier trois exigences de moyen terme :

Définition et Fonctionnalité du CBMT

Définition

- Maintenir un cadre macroéconomique stable;
- Réaliser une croissance soutenue à travers la mise en œuvre des grands projets d'investissement et la relance de la production.
- résorber un déficit social par la création d'emplois décents et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Définition du CBMT

- Le cadrage budgétaire vise à réconcilier les priorités intersectorielles définies dans les stratégies nationales à la disponibilité financière, en proposant une ventilation des projections des ressources aux différents chapitres du budget de l'Etat.
- L'objectif est la mise au point d'un instrument de programmation financière pluriannuelle (3 à 5 ans) compatible avec la stabilité macroéconomique et les priorités stratégiques explicites.
- Cette opération d'ajustement des recettes budgétaires aux dépenses obéit aux principes suivants :

Définition du CBMT

- recettes budgétaires aux dépenses obéit aux principes suivants :
- -Recettes : le profil de croissance globale dégagé par le cadre macroéconomique, conjugué aux objectifs de mobilisation des recettes, permet de projeter les recettes de l'Etat. Les informations sur les financements extérieurs disponibles permettent d'anticiper sur la capacité supplémentaire de ce financement.

Définition du CBMT

- -Dépenses : le cadrage permet un système de répartition des ressources conforme aux priorités stratégiques nationales et sectorielles.
- Le cadrage budgétaire donne lieu à un document appelé **Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)**.

2.3. Fonctionnalités du CBMT

- Au Cameroun, le CBMT est élaboré conjointement par le Ministère en charge de la Planification et le Ministère en charge des Finances. Son but est de :
 1. Fournir un éclairage sur la situation macroéconomique probable sur un horizon de trois à cinq ans et définir un cadre budgétaire cohérent et réaliste qui favorise la stabilité macroéconomique ;
 2. Définir un cadre pluriannuel de ressources stables et réalistes pour réduire les impératifs de court terme;
 3. Mettre en place un système d'allocation de ressources cohérent avec les priorités sectorielles et intersectorielles du gouvernement ;

2.3. Fonctionnalités du CBMT

- 4. Déterminer des enveloppes financières prévisibles permettant aux ministères et institutions d'élaborer des stratégies et des programmes soutenables ;
- 5. Favoriser une approche par programme avec des stratégies, des objectifs et des indicateurs clairement affichés ;

2.3. Fonctionnalités du CBMT

- 6. Promouvoir le suivi de la réalisation progressive des objectifs sectoriels et une plus grande responsabilisation des ministères et institutions dépensiers ;
- 7. Favoriser une meilleure lisibilité pour les partenaires nationaux et internationaux des intentions du gouvernement sur le moyen terme, tout en permettant de créer un environnement financier plus stable grâce à une crédibilité plus accrue des politiques économiques et une confiance plus grande des partenaires.

Outils et modalités d'élaboration du CBMT

PHASE 1: le CBMT provisoire

- La confection du CBMT se fait en trois phases :
- **PHASE 1 : Le CBMT provisoire** : document d'orientation qui assoie les principes de répartition des ressources et le profil des allocations budgétaires par secteur et par Ministère. Il se limite aux grandes masses de dépense, et son niveau d'agrégation est le Ministère. Très technique, le CBMT provisoire est confectionné sur la base des outils suivants :
- *Les cadres de référence* qui définissent les objectifs politiques et sociaux à assigner à la dépense publique (Vision , DSCE, hautes instructions de l'Etat, Objectifs budgétaires globaux présentés dans la circulaire du Gouvernement, programmes de référence internationaux...

Outils et modalités d'élaboration du CBMT

PHASE 1: le CBMT provisoire

- *L'Etat des lieux* qui fournit l'image de la situation économique actuelle (états des lieux de l'économie camerounaise, régionale et mondiale, Niveau d'atteinte des objectifs des années précédentes; Bilans et analyses statistiques et économiques, etc.)
- *Les outils d'analyses économiques*, qui permettent d'identifier, à partir de l'état de lieux et des lois économiques, les diverses actions à poser pour atteindre les objectifs définis par les cadres de référence (*modèles macroéconomiques, bases des données, analyse des risques, etc.*)

PHASE 2 : CONFECTION DES CDMT

- Le CBMT provisoire définit la ventilation optimale des dépenses en fonction des Ministères, et l'enveloppe à l'intérieur de laquelle chacun doit définir ses programmes de dépenses.
- Chaque Ministère désagrège son enveloppe globale à ses divers besoins, suivant ses priorités et ses objectifs.

PHASE 2 : CONFECTION DES CDMT

- Le Ministère doit respecter certaines règles et, en particulier, ne pas déborder l'enveloppe d'un pourcentage de 15%, et décliner la Stratégie Sectorielle du Ministère.
- Le document obtenu est appelé « *Cadre de Dépenses de Moyen Terme* » (CDMT).

PHASE 3 : Le CBMT définitif

- Les CDMT sont validés après un examen de conformité portant notamment sur:
 - Le respect des enveloppes
 - Le respect de l'arrimage aux cadres de référence

Principes directeurs

Le CBMT doit respecter:

- La référence au DSCE et autres orientations stratégiques nationales.
- L'expression des besoins , en s'assurant que les allocations budgétaires s'appuient sur des cadres rationnels d'un niveau plus spécialisé, notamment les CDMT.
- Les performances historiques qui comprennent:
 - la capacité d'absorption des crédits du ministère;
 - des réalisations physiques révélées par les rapports d'exécution physico-financière produits par la DGB/MINFI;
 - la satisfaction des bénéficiaires évaluée à la suite quant à la réalisation des projets sur le terrain.

Output du CBMT

- Le CBMT présente un Programme de Dépenses Publiques (PDP) qui projette les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat sur le moyen terme (3 ans glissant).